

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 décembre 2012

OBJET :

Mensualisation du 13^e mois

Rapporteur : Mme MERCIER

Délibération n°11

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 10 mars 1997, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer aux agents communaux un complément de rémunération sous forme de 13^e mois.

Ce complément de rémunération est calculé sur la base du traitement mensuel indiciaire de chaque agent et attribué à l'ensemble du personnel actif (agents titulaires, stagiaires et contractuels) occupant des emplois permanents.

Le 13^e mois est actuellement versé aux agents en deux temps, avec une première moitié au mois de juin et une deuxième moitié au mois de décembre.

Cette modalité de versement, qui provoque des mouvements significatifs de trésorerie sur les mois susvisés, devient incompatible avec le calendrier de perception des recettes, bousculé par les retards pris régulièrement par les cofinanceurs dans le versement de leurs participations et concours.

Aussi, pour éviter de mobiliser une ligne de trésorerie qu'il est devenu, compte tenu du contexte de crise, aujourd'hui difficile de contracter, il est proposé au conseil municipal d'opter pour une mensualisation du 13^e mois.

Cette proposition a obtenu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire le 10 décembre 2012.

PROPOSITION

Il est demandé au Conseil Municipal d'opter pour un versement mensuel du 13^e mois à compter du 1^{er} janvier 2013.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, 2 Abstentions (M. CAUSERO, MME POYDENOT) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 17 décembre 2012.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN